

TEST DE SELECTION

BPJEPS spécialité « éducateur » mention « activité de la forme » option « Cours Collectifs » et option « Haltérophilie, Musculation ».

I : Epreuves Physiques

Les épreuves physiques l'option « cours collectifs »	
Epreuve 1 CC	Suivi de cours collectif
Epreuve 2 CC	Création personnelle

Les épreuves physiques de l'option « haltérophilie, musculation »	
Epreuve 1 HM	Développé couché
Epreuve 2 HM	Demi squat

I : Epreuves générales

Les épreuves communes aux deux options	
Epreuve 3 commune	Dissertation
Epreuve 4 commune	Entretien oral

L'entrée en formation en double options (Cours Collectif et Haltérophilie, Musculation) est prioritaire aux nouveaux candidats ayant réussis toutes les modalités des épreuves d'entrée en formation.

La formation ne pourra s'effectuer qu'avec un minimum de 10 stagiaires.

Cependant si le nombre de candidats est inférieur à 25, l'extension d'entrée en formation pourra inclure les diplômés BPJEPS spécialité « éducateur » mention « activités de la forme » cours collectif/haltérophilie musculation n'ayant qu'une seule mention. Ils devront dans ce cas satisfaire les EPEF concernant la mention complémentaire qu'ils recherchent et passer les tests de sélection comme tout autre candidat.

Concernant les candidats n'ayant que quelques UC à valider, ils ont très peu de chance d'intégrer la formation, leur recrutement est possible sur une décision exceptionnelle du coordinateur après l'étude de leur dossier et un entretien. Bien sûr, leur parcours en formation sera allégé suivant la décision prise à l'issue du positionnement.

1- Suivi de cours collectifs (coéf.1)

Présentation de l'épreuve

L'épreuve technique consiste à vérifier les capacités techniques et physiques du candidat dans les activités de mise en forme représentatives des cours collectifs en musique.

L'épreuve est établie sur la base d'un suivi de cours en musique composé de différents thèmes de travail enchaînés successivement et d'une durée minimale de 40 minutes.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat se présente sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée par voie d'affichage, muni de sa convocation, d'une pièce d'identité, et de son emploi du temps.

Après le pointage des présences, le jury délivre un dossard à chaque candidat et définit si nécessaire des groupes de passage sur l'épreuve.

Le jury rappelle aux candidats le cadre réglementaire de l'épreuve et les critères techniques de validation.

L'épreuve consiste pour le candidat à exécuter les exercices proposés par un ou plusieurs membres du jury dans les différents thèmes de travail.

La séquence N°1 est composée d'exercices variés de niveau « INITIE ».

La séquence N°2 est composée d'exercices répertoriés dans le niveau de pratique « CONFIRME » pour les deux activités de référence.

Critères d'évaluation

Le jury vérifie le niveau des acquisitions techniques de chaque candidat dans les différentes séquences selon un barème de cotation établi sur 20 points et sur les capacités suivantes :

Capacité à reproduire les exercices dans le respect

- a) de la coordination segmentaire et particulièrement celle associant les bras et les jambes dans le mouvement
- b) du placement corporel et de l'intégrité physique
- c) de **la fiabilité du mouvement** dans la durée de l'effort

Capacité à mémoriser les enchaînements des exercices

Capacité à conserver le rythme d'exécution des exercices dans le respect

- de la musique et plus particulièrement de la pulsation.

Par mesure de sécurité, le jury s'autorise à arrêter la prestation du candidat si celle-ci n'est plus conforme à l'exigence technique attendue et que la sécurité du candidat ou celle des autres est mise en danger.

2-EPREUVE DE CREATION PERSONNELLE (coéf.1)

Déroulement de l'épreuve

30 minutes d'échauffement sont prévues sur le lieu de l'épreuve, après le rappel des conditions de déroulement et d'évaluation.

- passage individuel des candidats dans l'ordre alphabétique,
- pour exécuter son enchaînement, le candidat dispose de : 1'30 à 2 minutes.

Le candidat doit évoluer sur un espace limité à 10m x 10m, sur un sol anti dérapant (pavé gym).

Le candidat prévoit un enchaînement sur musique, une sono avec lecteur CD est mise à disposition. **Attention ! Prévoir plusieurs solutions de remplacement le cas échéant où le CD du candidat ne fonctionnerait pas sur le matériel à disposition, prévoir une clé USB de secours avec le fichier audio du candidat et/ou une copie du CD original.**

Critères d'évaluation

Le candidat est évalué selon un barème de cotation établi sur 20 points et sur quatre critères :

a) **le critère « technique »** : (coté sur 6 points)

L'enchaînement présenté par le candidat peut s'inspirer d'un répertoire technique relatif aux activités suivantes

- Aérobic sportive
- Chorégraphie de type Fitness (non accessoirisée)
- Chorégraphie d'expression dansée (non accessoirisée)

L'enchaînement doit au moins être composé de 2 éléments de souplesse, 2 éléments de force, 1 élément d'équilibre, 1 saut et de 3 types différents de déplacements

L'utilisation et la manipulation d'accessoires au cours de l'enchaînement ne sont pas autorisées. Le jury évalue le niveau de maîtrise du mouvement en termes de qualité de placement et d'exécution.

b) **le critère « rythme »** : (coté sur 4 points)

Le jury porte son attention sur le rythme d'exécution du mouvement et la relation musique/mouvement (utilisation de la phrase musicale, de la ligne mélodique, du tempo, des accents).

c) **le critère « espace »** : (coté sur 4 points)

Le jury apprécie l'utilisation de l'espace d'évolution sur la base des déplacements suivants (liste non exhaustive) :

- déplacement axial
- déplacement curviligne
- déplacement diagonal
- déplacement latéral
- déplacements combinés

Cette base doit être enrichie par des sauts ou des passages au sol exprimant les qualités de détente, de souplesse ou de force.

d) **le critère « expression »** : (coté sur 6 points)

Le jury apprécie les qualités du candidat à exprimer par le mouvement ou des attitudes gestuelles, des traits d'interprétation de son choix. Le jury tient compte également de la personnalité du candidat et de sa présentation personnelle.

La prestation du candidat **peut** être suivie par un questionnement du jury durant lequel le candidat pourra être amené à préciser ses éléments techniques ou chorégraphiques.

3- EPREUVE DE MUSCULATION (coéf.1)

Présentation de l'épreuve

L'épreuve de musculation correspond à une prestation personnelle pour laquelle le candidat s'appuie sur la maîtrise des techniques mettant en évidence les qualités de force développées dans les activités de la remise en forme pratiquées sur plateau de musculation.

L'épreuve se compose de 2 exercices :

«1/2 Squat » et « **Développé couché** »

Demi squat Homme : 10 répétitions à 125% du poids de corps

Demi squat Femme : 10 répétitions à 85% du poids de corps

Développé couché : 10 répétitions à 100% du poids de corps

Développé couché : 10 répétitions à 70% du poids de corps

Pour ces épreuves une note physique est donnée sur 10 points (réalisation)

Et une note technique sur 5 points (exécution)

Les barèmes de performance sont différents pour les hommes et les femmes. Pour valider l'épreuve, le candidat doit réaliser une performance pour chacun des 2 exercices et pour ce faire, il ne dispose que d'une tentative.

Attention ! La mesure pondérale nécessaire pour définir la charge à mobiliser dans les exercices de « squat » et de « développé couché » s'effectue pour l'ensemble des candidats immédiatement après leur arrivée au centre d'examen.

Le candidat dispose d'un temps d'échauffement de **15 minutes** après présentation de l'épreuve par le jury et avant le passage du premier candidat.

La durée de l'épreuve est limitée au temps d'exécution du candidat pour chacun des 2 exercices.

Déroulement de l'épreuve

Le candidat se présente sur le lieu de l'épreuve à l'heure indiquée par voie d'affichage, muni de sa convocation et d'une pièce d'identité.

Après le pointage des présences et de la prise des mesures pondérale et staturale, le jury précise aux candidats leur ordre de passage et la charge d'effort dans chacun des 2 exercices.

Pour chaque exercice, le jury rappelle aux candidats les conditions réglementaires de passation de l'épreuve et les critères techniques de validation.

A la fin de la période d'échauffement, et à l'appel de son nom, le candidat se présente au jury et se positionne sur le poste de l'exercice **après avoir vérifié** la charge portée sur la barre.

Pendant l'épreuve, si le candidat souhaite être assisté, c'est dans le seul objectif d'être assuré pour sa sécurité.

L'évaluation commence à partir du moment où le candidat est placé immobile dans la position de départ de l'exercice et quand le jury l'autorise à déclencher son effort par un commandement verbal. L'arrêt de l'épreuve est autorisé ou commandé par le jury selon les conditions de réalisation de l'exercice par le candidat et dans le respect des règlements précisés au début de la période d'échauffement. **Attention, le candidat doit impérativement attendre les commandements verbaux du jury sous peine l'élimination.**

Critères d'évaluation

Le jury appréciera la prestation de chaque candidat sur la maîtrise technique exprimée dans l'exécution de chacune de ses répétitions.

Le jury valide l'épreuve de musculation si le candidat réalise la performance dans les 2 exercices selon les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

4- EPREUVE DE DISSERTATION (coéf 1)

Dissertation d'une durée de deux heures sur un sujet lié aux activités de la forme : les sujets changent tous les ans. Le jour de l'épreuve, différents sujets (actualité, science, sociologie, philosophie...) sont proposés en lien avec les activités de la forme.

Cette épreuve permet, d'apprécier chez les candidats les capacités d'expression écrite, de réflexion, d'analyse d'une problématique, d'explication de ses connaissances et de respect des consignes.

Critère d'évaluation :

- Construction d'un plan dans la rédaction
- Grammaire, orthographe, syntaxe
- Argumentation et exemples en rapport avec le sujet
- Niveau des connaissances du champ disciplinaire

5- EPREUVE D'ENTRETIEN ORAL (coéf.2)

Entretien portant sur le contenu d'un dossier dactylographié, à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, et déposé en deux exemplaires dans le dossier de candidature.

Les candidats se présenteront à l'épreuve avec un troisième exemplaire de leur dossier d'entretien.

Contenu du dossier : 5 pages maximum

- Curriculum Vitae
- Explication du vécu dans la pratique, la compétition, l'encadrement ou l'animation des activités de la forme.
- Projet professionnel suite à l'obtention du diplôme

REMARQUE : LES CANDIDATS FERONT FIGURER DANS LES ANNEXES DU DOSSIER (NON COMPTABILISEES DANS LE NOMBRE DE PAGES) TOUS LES DOCUMENTS ATTESTANT DE LA VERACITE DES INFORMATIONS RELATEES.

L'importance de cette épreuve est souvent minimisée alors qu'elle est coefficientée 2. Nous attirons donc votre attention sur la préparation du dossier et de l'entretien oral !